



INTERCO  
JUSTICE

Pour adhérer à la  
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco\_cfdt\_officiel



/interco\_cfdt\_officiel



/intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

08 AVRIL 2025

## Filière technique ministérielle : création ou bricolage ?

Ce 7 avril 2025 se tenait une nouvelle réunion de « négociations » sur la création de la filière technique ministérielle (C, B et A).

Après 30 ans à revendiquer cette création, la CFDT avait dénoncé l'arrêt des discussions en 2024. La reprise de ces discussions en 2025 et la volonté d'avancer, affichée par le nouveau ministre, semblaient de bon augure.

C'est donc dans cet état d'esprit que les représentants CFDT ont préparé ce rendez-vous, avec motivation et sérieux, en vue de proposer des avancées pour les collègues adjoints technique (C), techniciens (B) et directeurs techniques (A qui deviendraient Ingénieurs).

Malheureusement, le sentiment des précédentes réunions est vite revenu contre notre motivation. Loin de créer une filière technique ministérielle, il s'agit plutôt d'essayer d'intégrer la filière technique existant à la DAP. Le sort des agents des autres directions ne semble traité qu'à la marge.

Voici les mesures proposées :

- Plan de requalifications en 4 ans des adjoints techniques de la DAP en Techniciens, avec extinction du corps des AT DAP.
- Mesures de reclassement des techniciens DAP dans le nouveau statut ministériel.
- Mesures de reclassement des directeurs techniques dans le corps des ingénieurs du nouveau statut ministériel.
- 20 postes en promotion au choix (C en B) par an pendant 4 ans pour les agents relevant des autres directions !
- Des mesures indemnitaires insuffisantes et déséquilibrées entre les AT DAP et les AT corps communs.

**On est bien loin de la création d'une filière technique ministérielle !**

Pour la CFDT, une filière technique ministérielle doit **valoriser les missions de tous nos collègues** relevant de cette filière dans toutes les directions du ministère !

Qui peut croire qu'avec 20 postes par an (d'adjoints techniques en techniciens) l'immobilier ira mieux, l'informatique fonctionnera mieux, la santé et la sécurité au travail seront enfin prises en compte (renforcement de la filière SST prévue dans l'accord QVCT en cours de discussions) ?

Oui, 20 postes par an c'est mieux que la règle habituelle (1% du volume du corps en liste d'aptitude) comme ne cesse de le répéter l'administration mais **on est loin du compte !**

Ce ministère a su faire mieux dans d'autres filières. **Ce manque d'ambition pour les personnels techniques est indigne de l'engagement de ces agents.** Et tout cela dans un silence assourdissant des directions concernées.

Face à ce **bricolage** et malgré **nos alertes répétées**, le service des ressources humaines (SRH qui représente le Secrétariat général) reste sur ses positions et ne discute qu'à la marge des mesures.

**Dans ces conditions, les représentants CFDT ont fait un choix rare, celui de quitter cette réunion de pseudo négociations puisque la voix des agents ne voulait pas y être entendue.**

**La CFDT ne saurait cautionner cette négociation qui n'en est pas une.**

**La CFDT refuse de cautionner une réforme qui acte des années de différences de traitement au sein de la filière technique.**

**La CFDT ne peut accepter une filière technique ministérielle qui ne se déploiera pas réellement dans l'ensemble des directions du ministère.**

**La CFDT en appelle au ministre pour qu'il fasse respecter son engagement politique envers les personnels techniques.**

**CFDT, s'engager pour chacun, agir pour tous.**